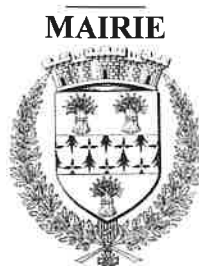


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU
12 Décembre 2022

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION DE
PARTENARIAT
POUR L'IMPLANTATION DE
CONTENEURS DE COLLECTE
DE TEXTILES LINGES DE
MAISON ET CHAUSSURES
AVEC EBS LE RELAIS
FRANCE

Séance ordinaire du 12 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Douze Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 Décembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme POCLET Dominique) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19H08) (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura) MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). MM HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella. (Arrivée en cours de séance à 19H08)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : Mmes POCLET Dominique. CASSEZ Laetitia. CABOCHE Cécile. M DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura.

Absents excusés sans pouvoir : MM THERY Éric. DEVLEESCHAUWER Nicolas

Secrétaire de Séance : Mme DIOUANI Sarah

La Ville de Douges s'est rapprochée de l'Entreprise à But Socio-économique (EBS) le Relais France en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de collecte et de valorisation des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC).

En effet, l'implantation de conteneurs sur le territoire de la commune a pour objectif de diminuer la part des déchets textiles présents dans les ordures ménagères et de permettre le réemploi ou le recyclage des textiles collectés. D'autre part, EBS le Relais France en tant qu'entreprise d'insertion, s'attache à lutter contre les causes d'exclusion en recrutant prioritairement des personnes répondants aux critères de l'insertion par l'activité économique.

La convention a pour but de préciser les engagements de chaque partie.

Ainsi, EBS Le Relais France s'engage notamment à assurer la pose, la collecte et l'entretien des conteneurs de façon régulière. La fréquence minimale de vidage des conteneurs sera d'une fois par semaine. Elle pourra être augmentée selon l'état de remplissage des conteneurs. A chaque passage, les abords immédiats seront nettoyés.

La Ville de Dourges s'engage à mettre à disposition à titre gracieux 4 emplacements pour l'implantation des conteneurs :

- rue Eugène Delacroix
- Zone d'Activité (angle avec la rue Leblond)
- Chemin du Puits
- Salle Guy Mollet (rue Guy Mollet)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Avis de la Commission « Vie Associative et Sportive – Salles Municipales et Environnement » du 03 Décembre 2022,

Et Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte de textiles, linges de maison et chaussures entre la Ville de Dourges et EBS Le Relais France, jointe en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention et tous les documents y afférents.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

